

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

Date de la convocation : 19/07/2024

Le vingt-cinq juillet deux mil vingt-quatre, à 15 heures 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (13) : Mme Christine TEULIER, M. François DERBOIS, M. Maxime GAILLAC, Mme Magali GARRIC, Mme Nicole JANNOT, Mme Séverine MAZARS, Mme Marilyne SALVAN, M. Bernard FABRE, M. Jean-Claude LONCKE, Mme Gisèle NEGRE, Mme Thérèse PICHON, Mme Hélène SOLIS, M. Bernard SOUVERAIN.

Procurations(3) : M. Serge BOSCUS à Mme Magali GARRIC
Mme Michèle JOSEPH-EDMOND à Mme Séverine MAZARS
Mme Michèle PLEINECASSAGNE à Mme Christine TEULIER

Absent(s) et excusé(s) (1) : Mme Annie GUERIN

Était(ent) présent(s) au titre du service : Mme Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Mme Émilie BEC

Nombre de membres : 17
Membres présents : 13

Membres en exercice : 17
Membres ayant donné procuration : 3

Votants : 16

DELIBERATION N° : 2024-19

OBJET : FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS

Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,

DECIDE

De fixer les durées d'amortissement suivantes :

<i>Frais d'études ou recherche et développement</i>	
Frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme	Obligatoirement amortis sur 10 ans
Frais d'étude non suivies de réalisations	Obligatoirement amortis sur 5 ans
Frais de recherche et développement en cas de réussite	Obligatoirement amortis sur 5 ans
Frais de recherche et développement en cas d'échec	Obligatoirement amortis en totalité et immédiatement
<i>Immobilisations incorporelles</i>	
- Logiciels	2 ans
<i>Immobilisations corporelles (barème indicatif -> durée proposée)</i>	
- Voitures	8 ans
- Camions et véhicules industriels	8 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériel de Bureau électrique ou électronique	5 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Matériels classiques	10 ans
- Coffre-fort	20 ans
- Installations et appareils de chauffage	15 ans
- Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
- Appareils de laboratoire	10 ans
- Equipements de garages et ateliers	10 ans
- Equipements des cuisines	10 ans
- Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
- Bâtiments légers, abris	15 ans
- Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
- Dons, legs	1 an

- D'adopter les durées d'immobilisation proposée,
- D'établir les amortissements de manières linéaires,
- De fixer à 499 euros, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations, ayant peu de valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent sur un an.

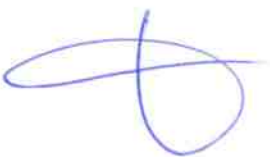
Votes : 16 pour / 0 contre / 0 abstention

Transmission au contrôle de légalité le 31 juillet 2024.

Publiée le 31 juillet 2024.

La Présidente soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Fait à Aubin, le 30/07/2024
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Président(e) de séance
BEC Emilie 	TEULIER Christine 